LE PROJET ASSOCIATIF

ifac

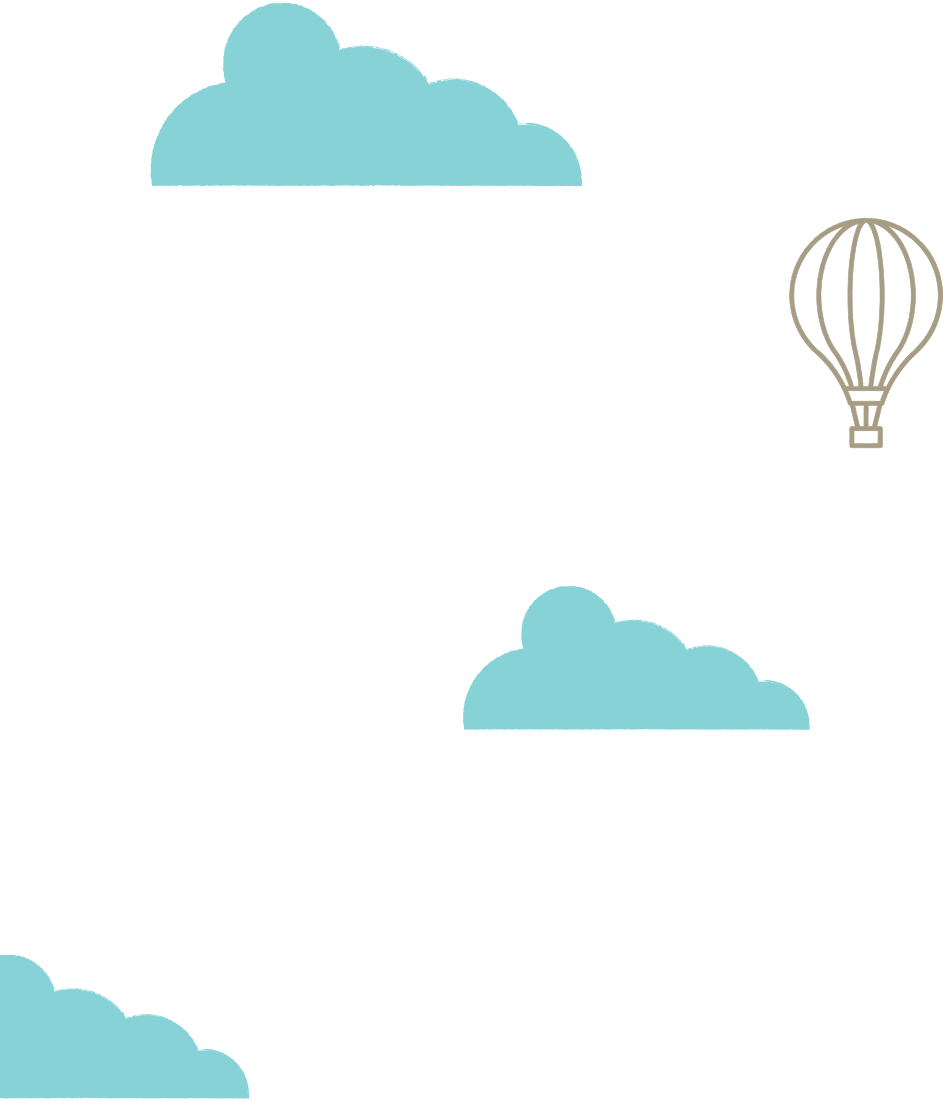

1. Un peu d'histoire 04
2. L'ifac au fil du temps 08
3. But de l'association 10
4. Axes d'intervention 11
5. Nos valeurs 12
6. Nos principes opérationnels 16
7. Nos engagements 18

1

UN PEU D'HISTOIRE...

L'histoire de l'ifac commence le **13 mars 1975** dans les Hauts-de-Seine, avec la création d'ifac 92. Au préalable, en **1974**, les fondateurs de l'ifac avaient créé l'association Alfa 2000 dans l'optique de mettre en place des séjours de vacances pour les comités d'entreprise, sous la présidence d'André Santini[1], avec à ses côtés Gérard Angot[2], le directeur et son adjoint Marc Guillemot[3].

Avec la création de l'ifac, il s'agissait de :

- conseiller et soutenir les collectivités locales dans leurs missions éducatives en direction des populations ;
- former du personnel de l'action éducative et sociale, en capacité de répondre sans dogmatisme et techniquement aux besoins des populations.

L'ifac a été conçu comme un espace d'échanges et de partenariat entre les élus locaux et les professionnels de l'animation et de l'action territoriale. Les fondateurs étaient convaincus que le besoin de services et d'Éducation populaire se cristalliserait autour des communes et qu'il convenait de former des personnels compétents, outillés et d'approche non partisane.

L'ifac a ainsi toujours eu vocation à élaborer, à développer et à adapter des réponses aux demandes des collectivités et de leurs populations, y compris dans le cadre des marchés publics. Sa vocation est toujours de contribuer par ses actions à l'éducation, aux loisirs et à l'émancipation de la population.

L'initiative menée dans les Hauts-de-Seine s'exporta rapidement.
La délégation des Yvelines fut créée en **1978**, celle du 94 en **1979**, celle du Nord-Pas-de Calais en **1980**. Suivirent ifac 38, 44, 47... Si les valeurs et démarches de l'ifac furent communes à tous, chaque délégation se construisit autour des besoins des collectivités et de sa propre logique de développement : animation rurale ou urbaine, prévention, insertion, animation touristique...

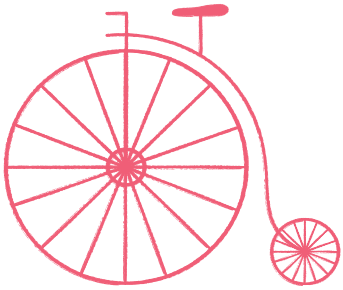

L'ifac national fut constitué en **1984** pour donner une dimension nationale à l'association et coordonner les actions des associations locales : les délégations ifac.

L'AGRÉMENT NATIONAL « ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE » FUT ACCORDÉ PAR LE MINISTÈRE EN 1986, SUIVI EN 1987 DE L'HABILITATION GÉNÉRALE BAFA/BAFD PERMETTANT ENTRE AUTRE D'ORGANISER NOS PROPRES STAGES DE DIRECTEURS.

1. André Santini, Ancien Ministre, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, est fondateur et secrétaire général de l'ifac
2. Gérard Angot sera directeur général adjoint de l'ifac de 1984 à 2011.
3. Marc Guillemot sera directeur général de l'ifac de 1984 à 2016. Depuis 2016, il en est le Vice-Président délégué.

LE SAVIEZ VOUS ?

DE 1975 À 2006, LE SIGLE IFAC SIGNIFIA :
« IINSTITUT DE FORMATION D'ANIMATEURS DE COLLECTIVITÉS ».

DEPUIS 2006, LE SIGLE IFAC SIGNIFIE :
« INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL ».

À partir de 2010, l'ifac se recentra et intégra plusieurs associations locales à son noyau national. La logique initiale de proximité fut maintenue avec l'animation de comités d'élus locaux. Ainsi, la gestion devint plus centralisée avec la volonté de réaliser des économies et de renforcer l'identité de l'association dans le déploiement de ses actions.

LES PREMIERS STAGES

En 1975, à Noël, l'ifac organisa son premier stage Bafa. Patrick Sutter, Christine Flous, Patrick Baldassari et Jean-Pierre Bourdon composaient l'équipe de ce premier stage.
Ils furent formés par le noyau initial des formateurs de Courbevoie : Gérard Angot, Marc Guillemot, Francis Tellier, Patrick Sutter et Nicole Lambry.
Dans un premier temps, les formateurs sont recrutés par cooptation, parmi nos équipes ou directement dans les communes

La première formation de formateurs se déroula à la Toussaint 1978.
10 stagiaires furent reçus, parmi lesquels Christian Vidal, qui deviendra directeur pédagogique de l'ifac en 1984. La démarche était déjà proche de celle que nous connaissons aujourd'hui : des entretiens sous forme de jeux de rôle face à des élus, inspecteurs Jeunesse et Sports ou formateurs d'autres organismes. Dès cette période, le passage préalable en formation de formateurs devint une marque de fabrique de notre réseau.

LES PREMIERS SÉJOURS

Entre 1975 et 1978, les premiers séjours des communes furent pris en charge par Alfa 2000, dont le développement était plus porté vers les comités d'entreprises
L'ifac créa en 1979 un secteur séjours pour les communes. Des classes de découvertes furent mises en place et les premiers séjours de vacances estivales sous le sigle « ifac » furent organisés en Corse.

En 1984, la ville de Châtillon confia à l'ifac son centre de vacances de Notre-Dame-de-Monts. Bientôt, les villes de Houilles (site de St Hilaire de Riez) et Levallois (site de Vallangoujard) suivirent le mouvement.
Le succès de cette initiative généra de nouveaux besoins. En 1988, 9 ans après les premiers séjours, une association spécialisée dans les centres de vacances fut créée : Proloisirs. L'ifac lui confia son secteur séjour.
Depuis 2012, le secteur Séjours de l'ifac est porté par Magellan (cf. le site : ma-colo.fr).

UNE HISTOIRE DE PÉDAGOGIE

Pour les fondateurs de l'ifac, l'animation est un métier. A la spontanéité des bonnes volontés doit succéder la rigueur professionnelle. À l'engagement volontaire doit s'ajouter une culture professionnelle s'appuyant sur la connaissance des institutions, de la vie locale et de la gestion de projets. Ils estimaient que l'animation devait s'enraciner dans le local et répondre aux besoins du terrain : les contours de l'association ainsi définis perdurent aujourd'hui.

Nos formateurs ne diffusent pas de vérités pédagogiques ; ils s'appliquent à transmettre des techniques et des outils de réflexion, permettant aux futurs animateurs ou professionnels de faire leurs propres choix. Bienveillance, respect, échanges et développement personnel sont au cœur de notre dynamique de formation.

Les premières formations professionnelles d'animateurs de l'ifac datent de 1980 avec une formation d'animateur socioculturel de niveau 4, financée par le Conseil régional d'Île-de-France.

La formation de responsable de secteur socioculturel de niveau 3 apparaît en 1984 avec la demande des collectivités adhérentes de former des professionnels. C'est dans le vivier des animateurs passés par les formations professionnelles que sont puisés les animateurs qui interviennent sur nos marchés ou sont proposés aux collectivités, par le biais de notre service « placement ».

Dans le développement de ses formations, l'ifac s'est toujours efforcé de rester centré sur l'emploi. « Adaptabilité à l'emploi », « respect des objectifs fixés par les employeurs » sont les logiques autour desquelles sont bâties les formations. Dans les années 1980, ce discours était loin d'être consensuel. Cet objectif « emploi » était un impératif pour proposer des formations connectées aux besoins du terrain.

AUJOURD'HUI

L'ifac, présidé par Philippe Sueur et dirigé par Martial Dutailly , fidèle à ses valeurs et à son histoire, doit se plonger dans les besoins d'une époque où tout s'accélère. L'ifac s'attache à toujours mieux former et à mieux définir ses protocoles d'action dans une démarche d'amélioration permanente et de responsabilité sociale. L'ifac s'attache à rendre plus visible son identité, sa valeur ajoutée, et l'alternative qu'il représente.

L'ifac a besoin de tous ceux qui le composent ou l'ont composé (adhérents, stagiaires, bénévoles, salariés, élus, représentants associatifs, entreprises...) pour organiser sa gouvernance avec la volonté de tenir un double engagement : préserver la volonté des fondateurs et s'adapter aux exigences d'aujourd'hui.

4. Philippe Sueur est Maire d'Enghien-les-Bains depuis 1989 et 1er Vice-Président du Conseil départemental du Val d'Oise. Il préside l'ifac depuis 2000.
5. Martial Dutailly est directeur général de l'ifac depuis le 19 janvier 2016.

" L'ifac est un organisme avec des valeurs d'humanisme et de tolérance dans le respect que nous devons à ceux que l'on accompagne... Sa spécificité repose sur la conception alternative et pragmatique du service à la population. Elle s'exprime par sa volonté de répondre, sans dogmatisme, sans idée préconçue, aux besoins des usagers. "

Philippe Sueur, Président de l'ifac

5 CARACTÉRISTIQUES DE L'IFAC

SA RÉACTIVITÉ :

Créé en 1975, l'ifac est l'une des plus récentes associations nationales d'Éducation populaire. Elle porte un regard neuf et des méthodes adaptées à son époque.

SON PROJET ASSOCIATIF :

L'ifac a vocation à accompagner toute personne, en situation de handicap ou non et quel que soit son âge, dans son cheminement vers une capacité à faire ses choix, à affirmer son libre arbitre et sa capacité à agir dans son quotidien comme dans sa vie sociale.

SON ANCRAGE LOCAL :

À partir de délégations locales centrées sur les collectivités, l'ifac adapte son accompagnement, ses méthodes et ses outils en fonction des besoins des territoires et des populations, en lien avec les élus.

SA PÉDAGOGIE :

Inspiré par les pédagogies différenciées, l'ifac adapte ses méthodes pour permettre à chacun, à tous les âges de la vie, d'apprendre, de progresser et de se développer.

SON INDÉPENDANCE :

L'ifac s'est construit, en dehors de toute idéologie politique ou partisane, avec une volonté d'accueil de la diversité des pratiques et des idées, dans un esprit laïque et républicain.

NOS AGRÉMENTS NATIONAUX

- ✓ **JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE**
  (Habilitation délivrée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative)
- ✓ **ASSOCIATION ÉDUCATIVE COMPLÉMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**
  (Ministère de l'Éducation nationale)
- ✓ **HABILITATION NATIONALE BAFA/BAFD**
  (Ministère en charge de la Jeunesse)
- ✓ **AGRÉMENT SERVICE CIVIQUE**
  (Accueil de volontaires associatifs et de jeunes en mission de service civique)
- ✓ **HABILITATION POUR L'ÉVALUATION EXTERNE DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX**
  (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux)
- ✓ **ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ OPQF**
  (Office professionnel de qualification des organismes de formation)

2

L'IFAC AU FIL DU TEMPS

1970

- Naissance de la première association ifac dans le département des Hauts-de-Seine.
- Premiers stages Bafa et formations de formateurs.
- Création de la délégation ifac Yvelines.
- Création de la délégation ifac Val-de-Marne.
- Lancement d' "ifac Séjours" : organisation des premiers centres de vacances pour enfants et adolescents parmi lesquels des classes rousses, des classes francophones au Québec, des séjours en Espagne, Italie et Angleterre.

1980

- Lancement des premières formations professionnelles à l'animation.
- Création de la délégation Nord-Pas-de-Calais.
- Création de la délégation Seine-Saint-Denis.
- Constitution de l'ifac national pour coordonner les actions des 15 associations locales de l'époque.
- Création des délégations Seine-et-Marne et Essonne.
- Création des délégations Isère et Bourgogne.
- Attribution de l'agrément ministériel "Association d'Éducation populaire".
- Création des délégations Loire-Atlantique et Vendée.
- Habilitation nationale Bafa / Bafd, qui permet à l'ifac d'organiser ses propres stages de directeurs.
- Création de l'association spécialisée Proloisirs, qui prend le relais du secteur "Séjours" de l'ifac.
- Création de la délégation Lot-et-Garonne.

2000

- Conception des premiers Jeux citoyens, pour sensibiliser les enfants à des problématiques sociétales.
- Création du centre de formation au travail social de l'Ifep, qui propose des formations diplômantes spécifiques à son métier (éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, etc.).
- Création des écoles de formation d'auxiliaires de puériculture.
- Développement des formations dans le secteur de l'aide à la personne.
- Mise en place de la démarche Qualité dans les accueils de loisirs.
- Habilitation à l'accueil des jeunes en service civique.

1990

- Lancement du secteur "Formation d'assistantes maternelles".
- Création de l'association Ifep (Insertion, formation, éducation, prévention) pour déployer, en partenariat avec des Conseils généraux et des villes, des équipes de prévention spécialisée sur le terrain.
- Création de la délégation Val-d'Oise.
- Création de la délégation Provence.

2010

- Validation par l'Afnor du référentiel engagement de service Quali'loisirs.
- Lancement de la Charte "colo" avec Magellan, pour aider les parents à faire le tri dans les offres de séjours, garantissant l'aventure aux enfants et la sérénité pour les parents.
- Entrée au CNAJEP (Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire).
- Reprise de l'association Allogène pour l'aide à la personne dans les Bouches-du-Rhônes.
- Habilitation "Évaluation externe des établissements médico-sociaux".
- Accompagnement des collectivités locales dans la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.
- Création d'Étudions : un service pour la gestion associative des études surveillées.
- Création des Petits Chabullons : un service de gestion des accueils de la petite enfance.

À SUIVRE ...

3

BUT DE L'ASSOCIATION

L'ifac est une association d'Éducation populaire, à vocation sociale, éducative et territoriale. Elle est structurée en un réseau national d'échanges et de partenariats entre les élus locaux, les acteurs de la société civile et la population.
L'ifac élabore et développe, avec les élus, les professionnels et la population, des réponses adaptées aux demandes et aux besoins locaux, y compris dans le cadre des marchés publics.

L'ifac inscrit son action dans le champ de l'économie sociale et solidaire et dans une volonté d'utilité éducative et sociale. Elle gère dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises.

Les actions développées ont pour objectif de contribuer au développement personnel de l'individu - en situation de handicap ou non et quel que soit son âge - à l'éducation, à la citoyenneté, aux loisirs, à la promotion de l'éducation populaire, à la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales, économiques et culturelles, à la préservation et au développement de l'environnement, du lien social ainsi qu'au renforcement de la cohésion territoriale.

Elles favoriseront l'esprit d'initiative, l'engagement, la fraternité ; elles garantiront la bonne utilisation des fonds publics et la volonté de servir la population.

L'ifac s'appuie sur son expérience en matière d'animation, d'éducation, de formation, d'insertion, d'accueil, d'action sociale, d'organisation d'activités culturelles ou sportives, ainsi que sur sa connaissance des collectivités publiques, pour proposer des solutions réalistes conformes aux spécificités et aux contraintes locales, avec le souci du développement durable, dans le respect des valeurs d'ouverture et de pluralité.

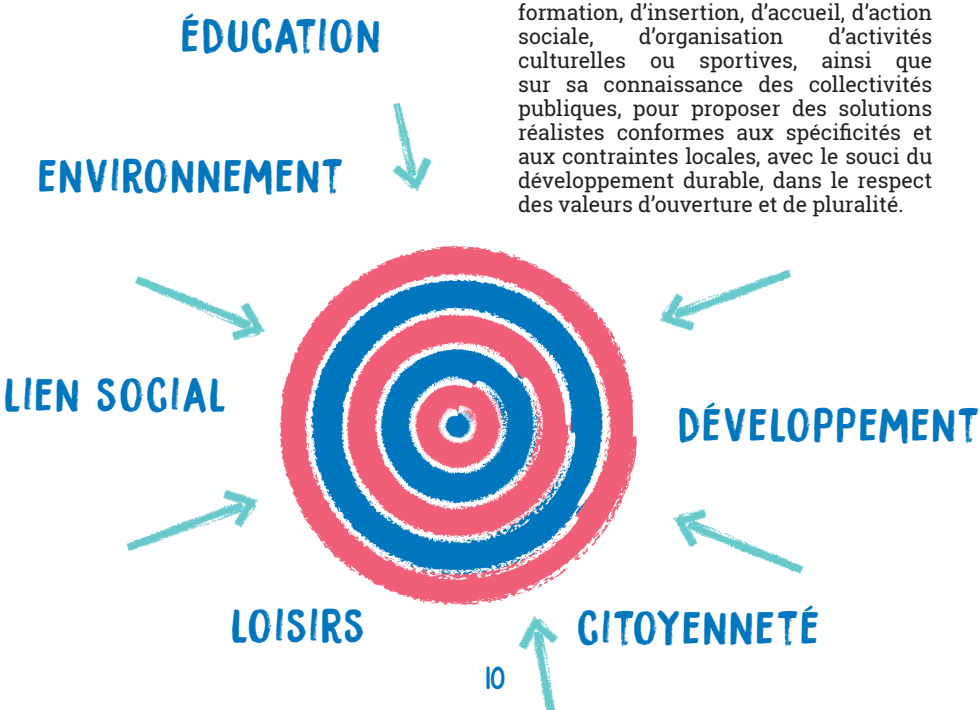

4

AXES D'INTERVENTION

FORMER

- Former les intervenants de l'action sociale, de l'éducation, de la politique de la ville, du développement territorial, de la culture et des loisirs, au service des collectivités locales et des associations.

- Former et accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

ANIMER

- Animer toutes activités récréatives, ludiques et/ou éducatives pour tout public et en tout lieu.

- Gérer des équipements ou des activités à la demande des associations, des collectivités territoriales ou des pouvoirs publics, notamment en matière de gestion des services au public : gestion de structures socio-éducatives, accueils jeunes, accueils de loisirs pré et post scolaires, suivi de professionnels en mission, accueil de la petite enfance, actions de médiation et de prévention, actions éducatives dans les écoles, les collèges et les lycées, etc.

CONSEILLER

- Assister les collectivités et les associations par des démarches de réflexion, d'aide à la décision pour l'évaluation et/ou la mise en place de projets et d'actions.

- Informer les adhérents, les partenaires et les professionnels sur l'actualité du champ d'action de l'ifac pour alimenter leur réflexion.

LE PROJET DE L'IFAC SE NOURRIT DE L'INTERACTION ET DE LA SIMULTANÉITÉ DE CES 3 AXES INDISSOCIABLES ET INTERDÉPENDANTS QUI FONT LA COHÉRENCE DE SES ACTIONS EN MÊME TEMPS QU'ILS GARANTISSENT SES RÉSULTATS.

5

NOS VALEURS

Dans une société liquide[6], où tout s'accèlère, les technologies, les déplacements, l'innovation, la culture, le modèle familial, la relation humaine, l'ifac entend former des individus en mouvement, capables de comprendre et d'agir sur leur époque.
Les nouvelles réalités économiques et sociales impliquent des individus formés, autonomes et indépendants et, en même temps, exigent de refaire société et de vivre ensemble dans un environnement pacifié.

Nos valeurs puisent leurs sources dans une approche humaniste de l'individu inscrit dans son environnement économique, naturel et humain. Nous voulons créer du lien entre les personnes, entre les générations et entre les territoires. Nous nous attachons à favoriser toutes actions et toutes postures qui préserveront et feront progresser la continuité éducative, la défense de l'environnement, le développement durable, la qualité du lien social, l'économie sociale et solidaire.

L'Éducation populaire est le moyen par lequel l'ifac veut développer son projet associatif.

En cela, l'ifac se positionne en mouvement d'éducation non-formelle, en complément de l'école et de la famille. Nous nous adressons à l'ensemble de la population.
Nos actions se déploient à partir d'une vie associative affirmée et démocratiquement organisée, basée sur l'engagement, le partage et sur l'éducation de chacun par chacun. Nos actions visent à l'émancipation, au développement personnel, à l'engagement altruiste et à l'insertion sociale ou professionnelle.

Convaincus qu'apprendre à penser, c'est apprendre à vivre, nous accompagnerons la personne dans ses découvertes, dans sa capacité de choix et dans l'affirmation de son libre arbitre.

6. Zygmunt Bauman : Une société est dite moderne-liquide si les situations, dans lesquelles les hommes se trouvent et agissent, se modifient avant même que leurs façons d'agir ne réussissent à se consolider en procédures et habitudes.

EGALITÉ FEMMES – HOMMES

L'ifac s'engage durablement en faveur de l'égalité femmes-hommes, qui, au XXIème siècle, ne va pas toujours de soi. Il a fallu bien des combats émancipateurs pour que la dignité des femmes et leurs droits soient respectés et il en faudra encore. L'ifac porte cette ambition dans l'ensemble des formations, des animations ou des actions familiales.

2016 : **L'ifac signe l'accord d'entreprise relatif à l'égalité hommes/femmes**

2017 : **Mise en place d'un plan de formation de lutte contre les discrimination et le sexisme à destination du personnel encadrant puis à l'ensemble de ses personnels.**

CITOYENNETÉ ET LIEN SOCIAL

L'ifac défend les valeurs de la République, la fraternité, l'égalité, la liberté et le principe de laïcité. L'association privilégie la pédagogie différenciée, le jeu et l'apprentissage par l'expérience. Elle s'interdit toute discrimination et toute prise de position politique ou religieuse. Elle intervient en tout lieu dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture, de pluralité.

Notre première volonté est de réunir les conditions de la citoyenneté. La citoyenneté donne aux membres de la Cité, les espaces de leur liberté tout en leur fixant des règles fortes pour vivre ensemble. Le citoyen est ainsi pris dans une complexité qui est à la fois la clé de sa liberté individuelle et celle des libertés collectives.

ÊTRE CITOYEN,

C'EST SE SENTIR EN CAPACITÉ D'AGIR.

C'EST SE SENTIR RECONNU DANS SA SINGULARITÉ.

C'EST AUSSI S'INSCRIRE DANS UN ENSEMBLE SOCIAL ET EN ACCEPTER LES RÈGLES.

La citoyenneté nécessite des rapports sociaux de qualité ainsi que des cadres institutionnels clairs et structurants. La qualité de la relation sociale se joue autant dans le civisme (les relations entre les individus et les institutions) et la civilité (les relations interpersonnelles) que dans le respect des droits et des obligations.

Il convient, dès lors, de développer chez l'enfant, le jeune et l'adulte, la capacité à faire des choix et à les concrétiser, afin de devenir un acteur responsable et tolérant. Le respect des personnes et des biens, l'écoute des autres, l'appréciation des différences sont des sources d'enrichissement mutuel et des préalables à l'esprit d'entraide et l'idée de partage.

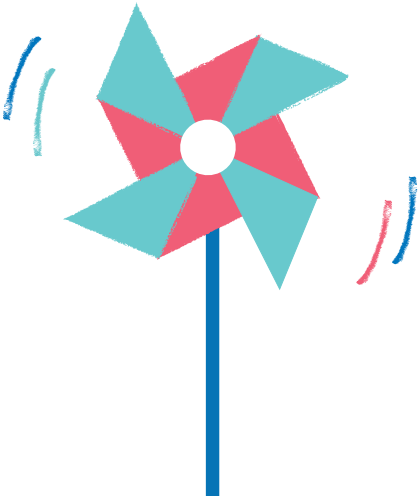

LA LAÏCITÉ, UNE APPROCHE ACTIVE DE LA FRATERNITÉ

L'ifac affirme son engagement pour les Droits de l'Homme et de l'Enfant et reconnait la laïcité comme un principe fondamental de liberté sans autres limites que le respect de l'ordre public. La fraternité en est autant la condition que la résultante en diminuant les inégalités tout en préservant ce qui est précieux dans la différence.

Les actions de l'ifac doivent permettre de créer des espaces de vivre-ensemble. Les personnels seront emprunts d'un esprit d'ouverture, de bonne intelligence, d'entente et de fraternité. Ces règles garantiront l'impartialité et l'égalité de traitement des usagers, quelles que soient leurs convictions et leurs croyances. Elles assureront à chacun la liberté de conscience et d'expression tout en protégeant chacun de toute forme de prosélytisme et de pression.

LA RESPONSABILISATION DE L'INDIVIDU POUR SON ENGAGEMENT

Pour s'engager, il est nécessaire de se sentir utile, reconnu et inclus. Il faut s'estimer en capacité de porter un message, une idée, une force ou de donner de son temps.
S'engager, c'est prendre ses responsabilités pour soi et/ou pour les autres.

L'IFAC PRIVILÉGIE AINSI LA RESPONSABILISATION EFFECTIVE DE SES USAGERS ET DE SES BÉNÉFICIAIRES :

- **Permettre à chacun de proposer des améliorations, un mieux-vivre et un accroissement de la qualité de la vie.**

- **Favoriser l'adhésion à des objectifs librement élaborés d'après les besoins et les aspirations des individus et des groupes, dans l'acceptation et le respect de chacun, de ses valeurs et de ses croyances.**

- **Donner l'occasion à chacun d'exercer sa liberté et de se situer dans le cadre de référence qu'est la société française.**

Enfin, l'ifac, par son regard sur une société en mouvement, par les risques qu'elle provoque mais aussi par les opportunités qu'elle offre, revendique sa volonté d'ouvrir des espaces, de provoquer de l'enthousiasme, de l'ouverture et de la confiance.

L'enthousiasme est le moteur du plaisir, de l'étonnement et de la curiosité. La curiosité est le moteur de l'apprentissage et du développement de soi. Le développement de soi est le moteur de l'intérêt à l'autre, du lien social et de son équilibre.

ACCOMPAGNER LA PERSONNE

DANS SA CAPACITÉ DE CHOIX ET L'AFFIRMATION DE SON LIBRE ARBITRE

PRÉSERVER

Prendre en compte les besoins particulier de chacun.
Se sentir protégé.

Garantir la primauté de l'intérêt général.
Accueillir et respecter.
Apprendre à se connaître.

CONNAÎTRE ET S'OUVRIR

Jouer, se découvrir.
Développer sa créativité et son imaginaire.

Découvrir la diversité et ses richesses, les milieux naturels, sportifs et culturels, la vie sociale et l'économie solidaire.

ÉCHANGER

Apprendre, analyser et choisir.
S'exprimer.
S'affirmer.
Devenir responsable.

Rencontrer, écouter.
S'entraider, partager.
Assumer ses choix et ses actes.

SE RÉALISER

Prendre des initiatives.
S'engager.

Préserver les autres.
Respecter l'environnement.
Contribuer. Transmettre.

TRANSMETTRE

ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL

LIEN SOCIAL

6

NOS PRINCIPES OPÉRATIONNELS

Les actions que l'ifac développe, doivent contribuer à l'intérêt général et répondre à un besoin éducatif et/ou social.
Qu'il s'agisse de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des adultes ou du troisième âge, de dispositifs d'insertion, de prévention ou de loisirs, d'actions culturelles ou sociales, de mise en place ou de gestion d'équipements, l'ifac propose des solutions qui se doivent d'être réalistes et adaptées au contexte local, dans le plus profond respect de l'individu pour promouvoir son épanouissement.

NOS SERVICES RÉPONDENT À UNE QUINTUPLE EXIGENCE :

- **L'EFFICACITÉ** : atteindre les objectifs et les évaluer ;
- **LA QUALITÉ** : être garant de la méthode comme des résultats ;
- **LA CRÉATIVITÉ** : s'obliger à innover et à prendre des initiatives ;
- **L'ÉCONOMIE** : optimiser le temps, l'argent et l'énergie par une gestion efficiente ;
- **LE RESPECT** : agir en complémentarité des compétences et des prérogatives des élus et des acteurs locaux.

L'association prône une observation minutieuse et une méthodologie rigoureuse d'appréhension de chaque situation, ainsi que le dialogue et la concertation, pour que s'élaborent avec tous les partenaires institutionnels et associatifs des actions utiles, efficaces et cohérentes.

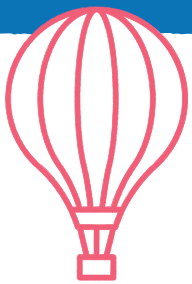

LA QUALITÉ DES RELATIONS ÉDUCATIVES

L'ifac veut instaurer, avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer. Les équipes de formation et d'animation, représentant le monde adulte, seront des référents et donneront une image positive par le respect des personnes, des lieux et des horaires, et par la qualité des relations (convivialité, langage et attitude correcte).

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation, de compréhension, de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation ou de formation.

C'est pourquoi les cadres d'intervention sont toujours clairement définis pour permettre à l'individu d'évoluer en connaissance de cause. Les règles, inscrites dans la durée, imposent quelles soient présentées, écrites, parlées clairement énoncées et uniques pour tous.

IL FAUT POUR CELA :

- SUSCITER L'ÉMERGENCE DE PROJETS CHEZ LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES ADULTES,
- INSISTER SUR LA NÉCESSITÉ DE LA COHÉRENCE TERRITORIALE ET TEMPORELLE DES ACTIONS,
- RESPECTER LE CADRE INSTITUTIONNEL DANS LEQUEL L'INDIVIDU ÉVOLUE,
- FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE LOCALE,
- ÊTRE BIENVEILLANT ET CONGRUENT.

Ainsi seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, donc vers une réalisation de soi la plus équilibrée et la plus complète possible.

DES ACTEURS ÉDUCATIFS PLURIDISCIPLINAIRES

Le temps libre n'est ni une rupture, ni une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale. Il appartient à la globalité de la personne : les temps de vie et les problématiques ne se morcellent pas. Il convient de tenir compte de la réalité de chacun : niveau de vie, scolarité, vie professionnelle, dynamique familiale et sociale, cadre de vie, perspectives et motivations personnelles, projets…

Le temps des vacances et des loisirs devient dès lors un moment privilégié pour écouter et échanger, apprendre et s'épanouir grâce à la prise en compte des besoins de chacun pour qu'il devienne un acteur conscient de son développement et de son évolution. L'ifac agit dans le champ de « l'éducation non-formelle » en complément et en lien avec la famille et l'École.

7

NOS ENGAGEMENTS

DANS LE CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- Un respect absolu du cahier des charges ainsi que la mise en place de modalités d'évaluation de l'action avec le délégant (comité de suivi, compte-rendu annuel, transparence des bilans financiers).
- Des actions menées en concertation, en relais et en complémentarité avec la politique globale de la Ville.
- La continuité du service au public.
- Un soin particulier à mettre en place des innovations pédagogiques de façon progressive et évolutive.
- Une gestion rigoureuse et exigeante.
- Une communication qui mette en valeur le commanditaire, les financeurs divers et l'ifac.

DANS CHACUNE DE NOS ACTIONS

- Respecter une égalité de traitement de tous les usagers.
- S'appuyer sur les activités existantes et les faire évoluer progressivement pour qu'elles soient en cohérence avec le projet et la commande publique.
- Respecter l'ensemble des usagers sans discrimination.
- Prendre en compte et s'adapter à l'environnement et au territoire.
- Participer à la vie locale et aux évènements mis en place sur le territoire (fêtes, événements culturels, dispositifs d'insertion...).
- Conduire un projet d'inclusion des personnes en situation de handicap avec deux préalables essentiels :

  - que chaque usager soit en capacité d'accepter les règles de vie du groupe accueillant,

  - que le groupe accueillant soit en capacité d'aménager ses exigences en tenant compte de la singularité de la personne accueillie.
- C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités culturelles ou sportives que chacun apprendra la tolérance, le respect des différences et la solidarité dont la société a besoin.

POUR NOS PERSONNELS

TOUT LE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION, SALARIÉS, ADHÉRENTS OU BÉNÉVOLES :

- Respecte les croyances religieuses, politiques ou philosophiques mais s'interdit tout prosélytisme et toute manifestation partisane.
- Adhère à une culture du dialogue, du respect et de la compréhension de l'autre.
- S'interdit le port de signes et tenues ostentatoires dans tout établissement relevant du service public d'éducation, conformément à la loi du 15 mars 2004, comme dans toute mission de représentation pour l'ifac.
- S'oblige à une tenue, un comportement et une posture éducative en conformité avec les principes exprimés ci-dessus.
- Contribue à la promotion des valeurs développées plus haut, à l'épanouissement des personnes dans la collectivité, au développement de leur libre-arbitre, à la capacité à comprendre et respecter les différences et à la construction d'un monde pacifique et équitable.
- Est formé à l'accueil et à l'inclusion de personnes en situation de handicap.
- S'engage pour le développement de l'association, son image et sa notoriété.

POUR SES DÉLÉGATIONS ET SES ÉTABLISSEMENTS

L'ifac peut contribuer à créer des associations permettant le développement de son projet associatif au niveau local ou sur une thématique spécifique.

Elles en respecteront le projet associatif, les valeurs et les orientations stratégiques. Elles adhéreront à l'ifac et contribueront au développement territorial du projet de l'ifac par leurs actions. Une convention cadre fixera les modalités d'organisation, le niveau de service délégué entre les deux entités et éventuellement les contributions financières réciproques.

Dans chacun de nos domaines d'activités (formation, conseil, missions), des chartes précisent ces règles déontologiques et leur traduction concrète pour l'ensemble de nos actions. Les structures membres de l'ifac (délégations régionales, associations affiliées...) et chacun de leurs acteurs s'engagent à les respecter.

L'association nationale ifac assure un rôle de conseil, d'aide et de contrôle auprès de l'ensemble du groupe.

ENSEMBLE, AU SERVICE DE TOUS.